



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

La Française des jeux

Question écrite n° 17382

Texte de la question

M. Franck Gilard alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des milliers de buralistes qui assurent, pour le compte de la Française des jeux, la distribution de l'ensemble des jeux de grattage et l'enregistrement des lotos ou autres jeux de tirage. Les contraintes pour ces professionnels sont nombreuses, qu'il s'agisse de l'aménagement de leurs établissements pour installer les présentoirs, qu'il s'agisse du temps que nécessite l'apparition de chaque nouveau jeu pour le présenter et l'expliquer aux clients. Or, depuis 1976, année de création du loto, la Française des jeux n'a jamais revalorisé le pourcentage qu'elle accorde aux buralistes en contrepartie de leur travail. Aucune profession n'accepterait un tel « blocage des salaires » depuis 36 ans alors même que la société « Française des jeux » doit indubitablement sa réussite à ces professionnels sans lesquels la commercialisation des jeux se serait avérée impossible. Il lui demande donc les démarches qu'il entend engager auprès de la fédération des jeux pour préconiser une juste rémunération des buralistes.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17382

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1212

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)